



Liste des produits phytosanitaires en forêt

Extrait de l'index fédéral des produits phytosanitaires

OSAV : www.psm.admin.ch/fr/produkte version : 23 janvier 2024

(Certaines substances comme les phéromones pour des monitorings sont disponibles dans le commerce comme formulations et ne font pas partie de cette liste.)

En cas de doutes, seuls les documents originaux de l'homologation sont valables. La citation d'un produit, d'une substance active ou d'une entreprise ne représente pas une recommandation. La citation d'un produit ne signifie pas que le produit soit commercialisé.

Veillez respecter les fiches de sécurité respectives avec les charges correspondantes (respecter en particulier la protection des eaux), les indications relatives aux dangers et les symboles de danger.

Insecticides homologués pour le traitement des grumes en forêt et sur les places de stockage.				
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Distance des eaux de surface	Délai d'utilisation
Cypermethrin	Cypermethrin	Sintargo AG	20 m	aucun
	Cypermethrin	Sharda Swiss GmbH	20 m	aucun
	Forester	UPL Switzerland AG	20 m	aucun.
Lambda-Cyhalothrin	Xendo Forst	Syngenta Argo AG	20 m	aucun

Note à propos du FSC :

En Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les stocks de bois abattu dans les forêts certifiées

FSC peuvent toujours être protégés par des insecticides sous certaines conditions. Une substance active est autorisée dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux (ESRA-CH/FL) :

- **Cyperméthrine** sur les aires de stockage

Les deux gestionnaires de groupes donnent davantage d'informations. Pour la Suisse orientale : info@holzmarkt-ostschweiz.ch, pour le reste de la Suisse : gm@bernerwald.ch.



REMARQUE : N'utilisez plus les produits suivants, car l'autorisation est révoquée et le délai d'utilisation est également terminé :

zeta-Cypermethrin	Fury 10 EW (Omya) et Fury 100 EW (FMC Europe NV)	Le délai d'utilisation pour les 3 produits était le 01.06.2022
alpha-Cypermethrin	Fastac Forst et Storanet (BASF Schweiz AG)	Le délai d'utilisation pour les 3 produits était le 30 juin 2023

Insecticides homologués pour l'application en forêt contre les chenilles processionnaires et lymantridés.

Remarque importante : contre la pyrale du buis, aucun produit n'est homologué en forêt ! Le traitement contre la pyrale du buis n'est autorisé ni en forêt, ni à la lisière de celle-ci !

Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Bacillus thuringiensis var. kurstaki (BT)	Bio Garden Delfin	Migros	aucun
	BIOHOP Delfin	Renovita Wilen GmbH	aucun
	Biorga Contra Buchsbaumzünsler-Stop	Huert HBG Dünger AG	aucun
	Coop Oecoplan Biocontrol Delfin	Coop	aucun
	Delfin	Andermatt Biocontrol AG	aucun
	Dipel DF	Omya	aucun
	Wasco WG	Certis Europe BV	aucun
	Delfin jarin	Certis Europe BV	aucun
	Delfin	Certis Europe BV	aucun

Phéromones homologuées pour l'application en forêt¹ (cienne autorisation, toujours dans la liste des PPh)

Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Ipsdienol (S)-cis-Verbenol Methylbutenol	Pheroprax Ampulle	BASF Schweiz AG	aucun
	Pheroprax Ampulle	Leu + Gyax AG	aucun

¹ Certaines substances comme les phéromones pour des monitorings sont disponibles au commerce comme formulations et ne font pas partie de cette liste.

Produits mouillants et adhésifs homologués pour l'application en forêt			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Polyéther modifié trisiloxane éthoxylate d'alcool	Biosyl	Omya (Schweiz) AG	aucun
	Netzmittel Sprinter	Omya (Schweiz) AG	aucun
Polyalkyleneoxide modifié Heptamethyltrisiloxane	Silwet L-77	UPL Switzerland AG	aucun
	Silwet L-77	Momentive Performance Materials (Suisse) GmbH	31.05.2024
	Silwet L-77	Leu + Gygax AG	aucun

Fongicides homologués pour l'application en forêt (organismes vivants contre champignons)			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Phlebia gigantea	Rotstop (épicéa, souches)	Danstar Ferment AG	aucun

Produits cicatrisants homologués pour l'application en forêt – aucun !			

Produits répulsifs homologués contre le gibier pour l'application en forêt (ici aussi, la loi exige une autorisation des autorités cantonales et un permis pour l'emploi des PPh en forêt)			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Protéines	Certosan	Sintargo AG	aucun
Répulsif du gibier (matière de base)	Fantom-E	Sintargo AG	aucun
Graisse de mouton	Trico	Omya	Demande de renouvellement en attente à l'OFAG, peut encore être utilisée